

CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

Commission de *Gestion/Finances* 2024-2025

Préavis municipal n° 06/2024 relatif au crédit de construction pour la transformation du collège

Rapport de la Commission de Gestion/Finances

Au Conseil général de Saubraz
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Commission de Gestion/Finances, composée de :

Mesdames,

Nathalie André

Denise Badel

Mélanie Cleuet

Perrine Rebeaud

Monsieur,

Félix Baiche

S'est réunie les 12, 23, 26 septembre et 2 octobre 2024.

La Commission de Gestion/Finances a été reçue par la Municipalité le 12 septembre dernier pour la présentation du préavis susmentionné et le 23 septembre pour répondre à nos questions.

La Commission des Gestion/Finances a analysé le préavis municipal n°06/2024 relatif au crédit de construction pour la transformation du collège de Saubraz en crèche, pour un montant de CHF 2'250'000. Bien que ce projet présente plusieurs aspects positifs, nous estimons qu'il convient de nuancer notre avis avec quelques mises en garde sur l'aspect financier.

Le besoin de places en crèche dans la région est réel et urgent, avec une pression croissante sur les infrastructures d'accueil pour la petite enfance. La transformation du collège en crèche de 44 places répond à cette demande locale tout en valorisant un bâtiment patrimonial de la commune. L'opportunité de générer des revenus locatifs stables avec l'association AEMA renforce l'argument en faveur de cette reconversion.

Toutefois, la Commission estime que toutes les options possibles pour l'utilisation du bâtiment n'ont pas été suffisamment explorées. La transformation en crèche est la seule option présentée en détail.

Concernant la création d'une place de jeux, la Commission relève que son financement n'est pas encore assuré, car il dépend des subventions obtenues par l'AEMA.

Un point de vigilance majeur concerne l'impact du projet sur la dette communale. Actuellement à CHF 1'600'000, la dette passera à CHF 3'600'000 avec cet emprunt de CHF 2'000'000 pour financer la transformation du collège. Les CHF 250'000 restants seront financés par les liquidités de la commune. Ce niveau d'endettement est significatif et aura des répercussions sur la capacité financière future de la commune à entreprendre d'autres projets.

Étant donné qu'il s'agit d'une rénovation, des imprévus pourraient entraîner un dépassement du budget. Dans l'estimation des travaux, seulement CHF 91'824.99 ont été alloués pour les divers et imprévus. Si ces fonds s'avèrent insuffisants, un nouveau préavis sera nécessaire pour couvrir les coûts supplémentaires. Cependant, une fois les travaux engagés, il sera difficile de les interrompre, ce qui pourrait nécessiter des fonds supplémentaires.

Il est important de noter que d'autres travaux d'investissement ont été inscrits dans le plan d'investissement pour la législature 2021-2026 et au-delà (réseau d'eau ou trottoir en direction de Gimel par exemple) soumis en décembre 2023 avec le préavis 06-2023 relatif au budget 2024. Cette dette augmentera encore la pression sur les finances communales. Ces engagements futurs doivent être pris en compte pour éviter un surendettement de la commune et des difficultés à financer des projets futurs.

L'absence d'amortissement prévu pour cette nouvelle dette est également préoccupante. Le remboursement de l'emprunt ne sera possible que si les comptes annuels se portent bien, laissant la gestion de cette dette très dépendante de la situation financière future de la commune. Cette approche présente un risque financier pour les années à venir.

Nous devons rappeler aux conseillers que ce projet représente une charge importante pour la commune. Même si le loyer généré par la crèche apporte un revenu stable, celui-ci reste modeste par rapport au coût total de l'investissement. Il est donc impératif que les conseillers soient conscients du risque financier pour plusieurs générations.

En conclusion, bien que la transformation du collège en crèche soit un projet pertinent répondant à un besoin local, nous attirons l'attention des conseillers sur les implications financières importantes de ce projet.

La Commission des Gestions/Finances, tout en soutenant globalement le projet, recommande une attention accrue aux points suivants :

- Un suivi rigoureux de la dette et des charges futures de la commune,
- Une gestion prudente des investissements à venir.

De ce fait, la Commission de Gestion/Finances vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante :

D'accepter le préavis municipal n° 06/2024, tel que présenté.

Pour la Commission de Gestion/Finances :



Nathalie André



Denise Badel



Félix Baiche



Mélanie Cleuet



Perrine Rebeaud

Ainsi fait à Saubraz, le 2 octobre 2024.